

BANQUE AFRICAINE DE  
DEVELOPPEMENT

Langue: Français  
Original: Français  
Diffusion: Restreinte



---

## REPUBLIQUE DU CONGO

# **ETUDE DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE BRAZZAVILLE ET POINTE NOIRE**

## RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

## TABLE DES MATIERES

	<b>Page</b>
Liste des tableaux et annexes	3
Equivalences monétaires	3
Liste des sigles et abréviations	3
Cadre logique de l'Etude	5
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>6</b>
<b>1. CONTEXTE</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Origine de l'Etude</b>	<b>7</b>
<b>1.2. Priorités sectorielles</b>	<b>8</b>
<b>1.3. Définition du problème</b>	<b>9</b>
<b>1.4. Bénéficiaires et acteurs</b>	<b>10</b>
<b>2. DESCRIPTION DE L'ETUDE</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Résultats à long terme</b>	<b>11</b>
<b>2.2. Résultats à moyen terme</b>	<b>11</b>
<b>2.3. Réalisations</b>	<b>11</b>
<b>2.4. Activités</b>	<b>12</b>
<b>2.5. Risques</b>	<b>14</b>
<b>2.6. Coûts et plan de financement</b>	<b>14</b>
<b>3. MISE EN ŒUVRE</b>	<b>15</b>
<b>3.1. Réciendaire</b>	<b>15</b>
<b>3.2. Modalités de mise en œuvre et capacités</b>	<b>15</b>
<b>3.3. Plan de performance</b>	<b>16</b>
<b>3.4. Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>17</b>
<b>3.5. Acquisitions</b>	<b>17</b>
<b>3.6. Modalités de décaissement</b>	<b>18</b>
<b>3.7. Comptabilité et Audit</b>	<b>18</b>
<b>3.8. Suivi, évaluation et rapports</b>	<b>19</b>
<b>4. BENEFICES DU PROJET</b>	<b>19</b>
<b>4.1. Efficacité et Efficience</b>	<b>19</b>
<b>4.2. Durabilité</b>	<b>20</b>
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>20</b>
<b>5.1. Conclusion</b>	<b>20</b>
<b>5.2. Recommandations</b>	<b>21</b>

### **LISTE DES ANNEXES**

Annexes 1 : Carte du Congo  
Annexes 2 : Coûts détaillés du Projet  
Annexes 3 : Termes de référence de l'Etude

### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Coûts globaux du Projet  
Tableau 2 : Coûts du Projet par composante  
Tableau 3 : Sources de financement  
Tableau 4 : Récapitulatif du Don de la FAE  
Tableau 5 : Calendrier d'exécution  
Tableau 6 : Mode d'acquisition des biens et services  
Tableau 7 : Calendrier de décaissement

### **EQUIVALENCES MONETAIRES**

(Avril 2007)

1 UC = 1,3394 Euro  
1 UC = 878,5888 FCFA  
1 Euro = 655,957 FCFA

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACTED	: Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
AEP	: Alimentation en eau potable
AEPA	: Alimentation en eau potable et assainissement
AFD	: Agence française de développement
AMCOW	: Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau
ANHYP	: Agence Nationale de l'hydraulique rurale
AOI	: Appel d'Offres International
AON	: Appel d'Offres National
BAD	: Banque Africaine de Développement
CDC	: Comité de Développement Communautaire
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CNEA	: Comité National Eau et Assainissement
CNSEE	: Cellule nationale de la statistique et des études économiques
CV	: Curriculum Vitae
DGH	: Direction Générale de l'Hydraulique
DGPD	: Direction Générale du Plan et du Développement
DHA	: Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOM	: Enquête sur les Consommations des Ménages
FAE	: Facilité Africaine de l'Eau
FAO	: Organisation mondiale de l'agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
GIRE	: Gestion intégrée des ressources en eau
GVT	: Gouvernement
IEC	: Information, Education et Communication
MEH	: Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MSP	: Ministère de la Santé Publique
NEPAD	: Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDC	: Programme Dialogue Citoyen
PMR	: Projet microréalisations
PMRU	: Projet microréalisations urbain
PNAE	: Programme National de l'Assainissement et de l'Environnement
PNDS	: Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PURAC	: Projet d'Urgence, de Relance et d'Appui aux collectivités
SEPEA	: Stratégies et études préalables en matière d'eau potable et d'assainissement
SMDD	: Sommet Mondial pour le Développement Durable
SNDE	: Société Nationale de Distribution d'Eau
UC	: Unité de Compte
UE	: Union européenne
UGP	: Unité de Gestion du Projet

## MATRICE DU PROJET

**Pays** : REPUBLIQUE DU CONGO  
**Nom du projet** : Etude de réhabilitation et d'extension des systèmes d'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire  
**Date de mise à jour** : Mai 2007

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ESCOMPTEES	PORTEE (bénéficiaires)	INDICATEURS DE PERFORMANCE, SOURCE, PERIODICITE	INDICATEURS OBJECTIFS ET ECHEANCIER	HYPOTHESES/RISQUES
<p><b>FINALITE</b> Contribuer à la fourniture de services viables et durables d'AEPA en milieu urbain</p>	<p><b>RESULTATS A PLUS LONG TERME</b> Contribution à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations urbaines contribuant à la réduction de la pauvreté des populations du Congo.</p>	<p>Le Gouvernement et les populations du Congo, les bailleurs de fonds, les collectivités locales, les ONG.</p>	<p>Indice de pauvreté (après les investissements basés sur l'étude) <i>Source</i> : Enquêtes nationales sur le cadre de vie et les revenus Etat de Sante des Populations</p>	<p>L'indice de pauvreté en milieu urbain passe de 50% en 2007 à 25% en 2025</p>	<p>Environnement socio économique du pays stable Les investissements prévus mise en oeuvre</p>
<p><b>BUT DE L'ETUDE</b> Mettre à la disposition du Gouvernement des dossiers de préparation de projets (outils d'attraction de financements pour l'AEPA)</p>	<p><b>RESULTATS A MOYEN TERME</b> 1. Les plans et les financements de la réhabilitation et du renforcement de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire sont en place 2. L'étude jettera une base cohérente pour les investissements future visent à : (i) la satisfaction des besoins en AEPA des communautés urbaines ; (ii) la réduction des risques d'inondations à Brazzaville et Pointe Noire ; (iii) l'amélioration de la gestion du service de l'eau ; (iv) la réduction des maladies d'origine hydrique ; (v) l'amélioration des conditions sanitaires et sociales des populations des deux villes.</p>	<p>– Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH); – La Société Nationale de Distribution de l'Eau (SNDE); – Autres ministères du secteur, etc.</p>	<p>1. Financements mobilisés pour la réhabilitation et le renforcement de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire 2. Les dossiers de l'étude reconnus par les investisseurs et utilisé pour mettre en œuvre les investissements prévus.</p>	<p>1. 100 % des financements pour la réhabilitation et le renforcement de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire mobilisés fin 2008 2.1.1 Le taux d'accès à l'AEP en milieu urbain passe de 45% en 2007 à 90% en 2015 2.1.2 Le taux d'accès aux services d'assainissement de base passe de 10 % en 2007 à 55 % en 2015 2.3. le taux de recouvrement des factures d'eau passe de 60% en 2007 à 95% en 2015 2.4. Le taux d'incidence des maladies hydriques est réduit de 75 % dans les 2 villes en 2015 2.5. Le taux de mortalité infanto- juvénile baisse de 105,3% en 2007 à 58,5% en 2015</p>	<p>– Adhésion des donateurs à la réalisation des projets préparés ; – Bonne appropriation de l'Etude par les acteurs nationaux</p>
<p><b>ACTIVITES / INTRANTS</b> – Mise en place comité de suivi – Mise en place UGP – Recrutement Consultant – Etudes diagnostiques et critères - APS et étude de faisabilité – Etude d'APD – Ateliers de lancement et validation – Formations individuelles et séminaires de formation – Table ronde des bailleurs de fonds <b>RESSOURCES FINANCIERES :</b> Don Facilité : € 1 418 235 TOTAL : € 1 418 235</p>	<p><b>REALISATIONS</b> 1. Etudes diagnostiques de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire 2. Etudes d'APS et de faisabilité disponibles 3. 3 Etudes d'APD et d'EIES des projets retenus disponibles 4. 5 ateliers de lancement et de validation 5. 10 formations individuelles à l'étranger 6. 8 séminaires locaux de formation 7. 1 table ronde de bailleurs de fonds</p>	<p>– Les populations des villes de Brazzaville et Pointe Noire – La SNDE – La DGH</p>	<p>1. Rapports des études diagnostiques de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire disponibles 2. Rapports des études d'APS et de faisabilité disponibles 3. 3 Rapports des études d'APD et d'EIES des projets retenus disponibles 4. Rapports des 5 ateliers de lancement et validation 5. Rapports de formation 6. Rapports de séminaires de formation 7. Rapport de la Table ronde des bailleurs de fonds <i>Source</i> : MEH</p>	<p>1. Rapports des études diagnostiques de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire approuvés en mars 2008 2. Rapports des études d'APS et de faisabilité approuvés en Juillet 2008 3. Rapports des études d'APD et d'EIES des projets approuvés en octobre 2008 4. Rapports des ateliers de lancement et validation 5. 10 acteurs clés du secteur ont suivi des formations individuelles à l'étranger. 6. 120 acteurs nationaux formés à l'AEPA dans 8 séminaires de formation. 7. Les dossiers d'APD sont adoptés par les autorités et la communauté des Bailleurs de Fonds et les financements mobilisés fin 2008</p>	<p>– Ressources et volonté suffisantes pour réaliser toutes les activités, et sous contrôle à la budgétisation – L'Etat apporte sa contrepartie à temps</p>

## **RESUME EXECUTIF**

### **1 Origine du projet**

1.1 La République du Congo s'étend sur une superficie de 341 821 km<sup>2</sup> et compte une population estimée à environ 3,5 millions d'habitants. Le contexte de la République du Congo reste marqué par les trois guerres civiles des années 90 qui ont causé des graves dommages à la population et aux infrastructures. Aujourd'hui le pays se stabilise. La République du Congo est classée, selon la typologie de la Banque en cours d'adoption, pays post conflit fragile, éligible pour des aides de mise à niveau.

1.2 L'absence de politique de gestion de l'eau et d'assainissement ajoutée à l'état de vétusté avancé d'une bonne partie des équipements entraînent la précarité des conditions d'approvisionnement en eau potable des populations aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, ainsi qu'un très faible niveau de service adéquat d'assainissement ; les deux grandes villes telles Brazzaville et Pointe Noire n'échappent pas à cette situation.

1.3 En vue de la réalisation des projets urgents de réhabilitation et d'extension des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) de Brazzaville et Pointe Noire où il se pose des problèmes sanitaires et environnementaux aigus, les autorités congolaises ont sollicité l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) pour en financer une étude de préparation lors de la mission d'évaluation de l'appui de la FAE à la réforme du secteur de l'eau en République du Congo du 05 janvier au 12 février 2007.

### **2 Le Projet**

2.1 Le Projet, qui se déroulera sur une durée de 16 mois, fera l'état des lieux des systèmes d'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire et de leurs modes de gestion et proposera des avant-projets détaillés de réhabilitation et de renforcement de ces systèmes.

2.2 Il sera mis en œuvre par le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique du Congo au travers d'une Unité de Gestion de Projet (UGP). L'UGP recrutera et supervisera un bureau international de consultants, chargé de mettre en œuvre l'ensemble des études correspondantes sur une durée de 10 mois.

2.3 Dans la perspective de préparer la phase ultérieure de mise en œuvre des travaux, le Projet contribuera au renforcement des capacités nationales du secteur, par la formation individuelle de 10 experts nationaux et la tenue de 8 séminaires de formation à raison de 4 séminaires respectivement à Brazzaville et Pointe Noire.

2.3 Au terme du Projet, il est attendu que soient mis en place, sur la base des dossiers d'avant-projets détaillés (APD) validés par le Gouvernement, et lors d'une table ronde des bailleurs de fonds du secteur, les financements requis pour les travaux de réhabilitation et de renforcement des systèmes d'AEPA pour Brazzaville et Pointe Noire.

### **3 Conclusion et recommandations**

3.1 Le Projet consiste en un appui pertinent de la FAE visant à doter le Congo de dossiers de préparation de projets de réhabilitation et de renforcement de l'AEPA des villes de Brazzaville et Pointe Noire. Il est bien justifié compte tenu du faible taux d'accès des populations aux services d'eau potable et d'assainissement, des problèmes sanitaires et environnementaux qui se posent de façon aiguë dans ces deux villes, et de la classification du Congo en pays africain fragile.

3.2 Le Projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Congo et dans les axes prioritaires du programme opérationnel 2005-2009 de la FAE. Il consistera à appuyer le Congo dans la préparation de projets stratégiques d'investissement, et dans la mobilisation des ressources financières correspondantes. Il contribuera ainsi à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (2015) et de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025, par l'appui à la mise en place de services adéquats et viables d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et pluviales, et de collecte et traitement des ordures ménagères, accessibles à l'ensemble des populations des villes de Brazzaville et Pointe Noire.

3.3 Il mettra en œuvre les principes de l'approche participative, l'ensemble des acteurs concernés du secteur étant régulièrement consultés en atelier lors des principales étapes d'identification des besoins et de formulation des solutions adaptées au contexte socio-économique, technique et environnemental du Congo.

3.4 Le montant total du projet est de 1 418 235 Euros financé par la FAE, et une contribution en personnel du Gouvernement du Congo estimée à 71 000 euros.

3.5 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la Facilité Africaine de l'Eau approuve un Don n'excédant pas 1 418 235 Euros au Gouvernement de la République du Congo, pour contribuer au Financement de l'Etude de réhabilitation et d'extension de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire, telle que conçue et décrite dans le présent rapport, sous réserve des conditions suivantes :

#### **A - Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

L'entrée en vigueur dudit protocole accord est subordonnée à sa signature par le donataire et la Banque.

#### **B - Conditions préalables au premier décaissement**

Le premier décaissement des fonds du don est subordonné à l'entrée en vigueur du protocole du don et la réalisation par le donataire, à la satisfaction de la Facilité Africaine de l'Eau, des conditions ci-après :

- i) l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement,
- ii) la fourniture d'une lettre de confort de cette banque commerciale précisant les éléments suivants :
  - Que le compte spécial est en devises convertibles et en mesure de recevoir des fonds en devises étrangères (Euros),
  - Que des relevés détaillés seront mensuellement communiqués au « bénéficiaire » et à la BAD/FAE,
  - Que le compte et les documents y afférents seront mis à disposition de la BAD/FAE et des vérificateurs commis per celle-ci,

- Et qu'ils ne pourront être susceptibles de compensation, de confiscation ni de saisie.

iii) La mise en place de l'Unité de Coordination du Projet et la nomination, acceptable par la FAE, du coordonnateur de l'UCP.



## **1. CONTEXTE**

### **1.1 Origine du Projet**

1.1.1 La République du Congo s'étend sur une superficie de 341 821 Km<sup>2</sup>, à cheval sur l'équateur. Sa population est estimée à environ 3,5 millions d'habitants, et le taux de croissance démographique d'environ 2,5 % par an. Plus de 61% de la population urbaine est concentrée dans les deux plus grandes villes du pays (Brazzaville, Pointe-Noire) du fait de la présence des principales structures socio-économiques nationales dans ces villes. Cette concentration des populations congolaises dans ces deux plus grands centres urbains s'est faite également à cause des guerres civiles et de d'insécurité dans certaines zones rurales.

1.1.2 Le contexte de la République du Congo reste marqué par les trois guerres civiles des années 90 qui ont causé de graves dommages à la population et aux infrastructures. La guerre de 1997 à 1999 en particulier a désorganisé bon nombre de structures. Pendant les conflits les infrastructures économiques ont été endommagées parmi lesquelles plusieurs installations d'eau potable et d'assainissement. Toutefois, le climat sociopolitique se normalise depuis la fin des guerres en 1999, grâce aux efforts de paix et à la poursuite du processus de démobilisation désarmement et réinsertion (DDR) des 9000 ex combattants. Des consultations électorales générales se sont déroulées en 2002, qui ont permis la mise en place des institutions démocratiques prévues par la nouvelle constitution. Le dernier accord de paix a été signé en mars 2003. Plus récemment, des élections partielles ont été organisées en octobre 2005 pour renouveler la moitié des sièges du Sénat conformément à la constitution de 2002.

1.1.3 Les importants programmes de désarmement (PNUD, Union européenne) et de réinsertion des ex-combattants (Banque mondiale), aussi bien que la stabilité constatée depuis l'année 2002, permettent d'envisager de mettre en œuvre des programmes de développement. Les principaux partenaires au développement du secteur eau et assainissement ont interrompu leurs activités. La République du Congo est classée, selon la typologie de la Banque en cours d'adoption, pays post conflit c'est-à-dire pays fragile. Selon les lignes directrices de la Banque en cours d'adoption, une aide de mise à niveau est nécessaire pour ce type de pays.

1.1.4 L'accès aux services sociaux de base demeure un grand défi à relever pour l'amélioration des conditions de vie des populations en République du Congo. Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est caractérisé par un cadre institutionnel et réglementaire faible. Le pays dispose d'un code de l'eau promulgué en 2003, mais les textes d'application et le document de politique nationale du secteur sont attendus. L'absence de politique de gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement, ajoutée à l'état de vétusté avancé d'une bonne partie des équipements entraînent la précarité des conditions d'alimentation en eau potable des populations aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, ainsi qu'un très faible niveau de service adéquat d'assainissement. Le phénomène de quasi surpopulation des grands centres urbains tels que Brazzaville et Pointe Noire, combiné à des services urbains inadéquats, donne lieu à des problèmes sanitaires et environnementaux aigus dans ces deux villes.

1.1.4 Dans le souci d'une maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales, de résorption des problèmes d'inondation et d'assainissement de l'environnement, ainsi que de celui d'améliorer l'accès à l'eau potable des populations de Brazzaville et Pointe Noire, les autorités congolaises souhaitent réaliser une étude d'élaboration d'avant projets détaillés de réhabilitation et de renforcement des systèmes d'AEPA dans ces deux villes. Une requête du Congo en date du 27 octobre 2006 a été envoyée à la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) afin

de solliciter son appui technique et financier pour une étude du secteur de l'eau et de l'assainissement, et celle de la réhabilitation et de l'extension des systèmes d'AEPA à Brazzaville et à Pointe Noire.

## **1.2 Priorités sectorielles**

1.2.1 En 1994, le Gouvernement avait entrepris des réformes concernant le désengagement de l'État des activités de distribution d'eau et l'orientation pour une gestion rationnelle des ressources en eau. Une lettre de politique sectorielle de l'eau visant l'amélioration de la qualité de service, la recherche de l'équilibre financier du secteur et l'amélioration de sa gouvernance a été élaborée. Cette lettre a consacré le désengagement de l'Etat et la libéralisation du secteur. Par la suite, un programme triennal (1995 à 1997) a été adopté afin de contribuer à la satisfaction des besoins en eau potable des populations et d'accélérer le développement du sous secteur eau potable. Ce programme n'a pas été mis en œuvre. Le Gouvernement a réaffirmé les mêmes priorités après la guerre.

1.2.3 Le Congo s'est engagé à suivre les recommandations prises lors de la réunion des Ministres de l'Hydraulique des États d'Afrique Centrale à Brazzaville en novembre 2000, à savoir : i) gérer les ressources en eau de façon globale, intégrée, rationnelle et concertée ; ii) élaborer une politique nationale de l'eau ; et iii) mettre en place les cadres législatif et réglementaire. Ceci s'est concrétisé par la promulgation de la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau dont les grands principes sont : i) le recentrage du rôle de l'État à la définition de la politique de développement, à la planification et à la régulation sectorielle ; ii) la délégation de l'exercice de l'activité du service public de l'eau à une ou plusieurs personnes morales de droit privé sous forme de concession, d'affermage ou de régie ; iii) la mise en place d'un organe de régulation pour le suivi et le contrôle des activités des délégataires ; iv) la mise en place d'une Agence Nationale de l'Hydraulique rurale; v) l'institution d'un fonds national de développement du secteur de l'eau ; et vi) l'institution du Conseil Consultatif de l'Eau pour une gestion globale, intégrée et concertée des ressources en eau. La création de nouveaux organes de gestion du secteur est en cours et les textes d'application de cette loi attendent l'approbation du Gouvernement. Plus récemment, en 2006 le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique a entrepris des travaux relatifs aux stratégies du Ministère pour l'eau et l'électricité.

1.2.4 Telle qu'indiquée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (projet DSRP-final janvier 2007), la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement s'appuie sur trois axes, à savoir : i) la consolidation de la paix, de la sécurité et la bonne gouvernance; ii) la promotion d'une croissance forte, durable et équitable ; et iii) la promotion du développement humain durable et l'amélioration des conditions de vie. L'axe 3 cite le secteur de l'eau et de l'assainissement parmi les secteurs prioritaires. L'objectif principal est d'assurer la disponibilité et garantir à l'accès des populations :

- A l'eau potable en relevant le pourcentage des ménages raccordés au réseau d'eau à domicile de 26,5% de 2005 à 45,9% en 2009 ;
- Aux services d'assainissement adéquats par l'augmentation de la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement de 10 % en 2005 à 30% en 2009.

Les actions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) réhabiliter et construire des infrastructures du système d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain ; (ii) réhabiliter et construire des infrastructures d'assainissement en milieu rural et urbain ;(iii) réhabiliter et construire des laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau; (iv) promouvoir l'information, l'éducation et la communication; (v) assurer le fonctionnement régulier des

équipements; (vi) renforcer les capacités humaines en matière d'AEPA; (vii) vulgariser les moyens de captage, de traitement et de conservation de l'eau; (viii) aménager les puits et sources d'eau; (ix) installer des forages.

### 1.3 Définition du problème

1.3.1 A Brazzaville, une ville de plus d'un million d'habitants, on estime que seulement 30% des ménages ont un accès direct à un point d'alimentation en eau. Les autres s'approvisionnent auprès de voisins, de porteurs d'eau ou au niveau des sources traditionnelles. On estime que la disponibilité minimale en eau potable telle que définie par l'OMS (20 litres par personne et par jour) n'est pas atteinte. Notons qu'une vingtaine de quartiers de Brazzaville, avec une population totale estimée à plus de 105.000 habitants, sont situés hors du réseau de la SNDE. Le cas de Pointe Noire est similaire à celui de Brazzaville. Selon le rapport « profil de pauvreté au Congo – 2005 », 39,7% des ménages à Pointe Noire ont un accès direct à un point d'approvisionnement en eau de type SNDE. Les autres s'approvisionnent auprès des voisins, aux bornes fontaines, dans les puits aménagés ou non et dans les rivières et les sources.

1.3.2 A Brazzaville et Pointe Noire, les eaux usées de toutes natures sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel, les stations d'épuration étant hors d'usage depuis longtemps. L'évacuation des eaux pluviales constitue un problème majeur ; là où ils existent, les réseaux de drainage constitués de canaux naturels (rivières notamment), de conduites datant de l'ère coloniale et des réseaux construits lors des programmes nationaux d'investissements, sont généralement obstrués par les ordures, provoquant des inondations au cours des saisons de pluie. Le niveau de collecte des ordures ménagères reste très faible dans les deux villes. Par exemple à Brazzaville, les moyens de la Municipalité permettent d'enlever moins de 5% des ordures produites. Aucune ville ne possède de décharge aménagée. Bien qu'elle soit une préoccupation de premier ordre pour la population, la gestion des eaux pluviales au niveau national n'est pas bien documentée en terme d'infrastructures existantes ou à créer ainsi que l'évaluation de leurs impacts. En l'absence de réseau d'égout, la plupart des industries, hôtels, centres de santé, centres commerciaux, etc., utilisent des installations autonomes. Les boues de vidange et les eaux usées sont déversées dans le fleuve Congo et ses affluents et il n'est fait aucun contrôle de qualité des rejets. Les différentes études menées notamment à Brazzaville sur les pratiques de gestion des excréta révèlent que les populations sont exposées à un péril fécal de premier ordre.

### 1.4 Bénéficiaires et acteurs

1.4.1 Les bénéficiaires immédiats seront les populations des deux plus grands centres urbains du pays qui accueillent environ 61% des populations du Congo.

1.4.2 Les principaux acteurs, parties prenantes au projet sont :

- **Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH)**, il est chargé, depuis juillet 2003, de la gestion et de la coordination du secteur de l'eau et de l'assainissement ; ce Ministère sera l'organe d'exécution du projet ;
- **La Société Nationale de Distribution de l'Eau (SNDE)**, société qui assure la production et la distribution de l'eau potable dans les centres urbains depuis 1967 ;
- **Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'intégration Economique et du NEPAD** ; il dispose en son sein d'une Cellule de Planification de

l'Eau et de l'Assainissement et assure le Secrétariat Permanent du Comité National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) et la planification des investissements dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement ;

- **Le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement** ; il est responsable de la protection et de la conservation du patrimoine naturel et assure la mise en application du code de l'environnement et du code forestier ;
- **Le Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat**. il est chargé de l'établissement des plans directeurs d'urbanisme. Il intervient donc dans l'assainissement en milieu urbain ;
- **Le Ministère de la Santé et de la population** ; il intervient dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en liaison avec les autres ministères et les institutions concernées, des politiques, des stratégies et des plans d'action en matière de santé et de population. Il est chargé de concevoir et de veiller à la mise en œuvre des programmes d'action dans les domaines de l'hygiène publique et de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène alimentaire et de l'eau et d'en établir les normes ;
- **Le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile** ; il est responsable des transports fluviaux et participe au développement du secteur par le biais des sciences météorologiques et hydrologiques ;
- **Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget** ; il assure la mobilisation des ressources financières pour les projets du secteur ;
- **Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation** ; il est la tutelle des collectivités décentralisées ;
- **Les Municipalités et autres organes décentralisés** ;
- **Les agences internationales de coopération en matière de développement** ;
- **Les prestataires de services en matière d'eau et d'assainissement** ;
- **Les organisations de la société civile que sont les ONG et autres associations.**

La coordination des activités du secteur n'est pas assurée et la nouvelle loi portant code de l'eau prévoit de palier ce problème par la création d'un Conseil Consultatif de l'Eau (CCE).

## **2 DESCRIPTION DE L'ETUDE**

### **2.1 Résultats à long terme**

2.1.1 L'objectif de l'Etude est de contribuer à la fourniture de services viables et durables d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (AEPA) pour l'ensemble des populations de Brazzaville et Pointe Noire à l'horizon 2025 de la Vision Africaine de l'Eau, avec pour objectif intermédiaire la satisfaction des OMD pour l'eau et l'assainissement à l'horizon 2015.;

2.1.2 Les résultats attendus à long terme de l'Etude sont :

- Sa contribution à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations ;
- Sa contribution à la réduction de la pauvreté.

### **2.2 Résultats à moyen terme**

2.2.1 L'objectif spécifique est de mettre à la disposition du Gouvernement des documents de préparation de projets (outils d'attraction de financements pour l'AEPA),

élaborés au niveau APD, et de réunir les bailleurs du secteur en table ronde pour en assurer le financement conjoint.

2.2.2 Les résultats attendus à moyen terme sont la contribution à :

- la satisfaction des besoins en AEPA des populations de Brazzaville et Pointe Noire ;
- l'amélioration du système de gestion des systèmes d'AEPA des deux villes ;
- La réduction des risques d'inondations dans les deux villes ;
- La réduction des maladies d'origine hydrique dans les deux villes;
- L'amélioration des conditions sanitaires et sociales des populations des deux villes.

## **2.3 Réalisations**

2.3.1 Les réalisations, ou résultats à court terme de l'Etude sont les suivants :

- La situation de référence de l'état des systèmes d'AEPA à Brazzaville et Pointe Noire a été analysée, et les contraintes d'accès aux services par les groupes vulnérables identifiées au terme d'une analyse de genre ;
- Des solutions techniques pour la réhabilitation et le renforcement de ces systèmes ont été proposées (APS) et leur faisabilité étudiée pour un accès à l'ensemble des populations y compris les groupes vulnérables;
- Les variantes retenues ont été étudiées au niveau APD et leurs impacts environnementaux et sociaux évalués ;
- Les ateliers et concertations programmés ont été tenus et les acteurs du secteur ont été formés aux techniques et à la gestion des services d'AEPA;
- Les Bailleurs de Fonds ont été mobilisés pour soutenir les projets découlant de l'étude.

## **2.4 Activités**

2.4.1 L'appui de la FAE à l'étude de réhabilitation et de renforcement de l'AEPA de Brazzaville et de Pointe Noire s'organise autour de 3 composantes comme suit :

### **COMPOSANTE A : Etude**

La mise en œuvre de l'Etude et la réalisation de ses objectifs nécessiteront que soient entreprises les activités suivantes :

- La mise en place de l'Unité de coordination du projet (UCP);
- Le recrutement du Consultant ;
- L'exécution des études diagnostiques ;
- L'élaboration des APS et l'étude de faisabilité ;
- L'étude détaillée (APD) ;
- L'organisation des ateliers.

2.4.2 L'étude se déroulera, conformément aux termes de référence détaillés en annexe, en trois phases consécutives, à savoir : i) l'analyse de la situation et l'élaboration des critères de conception ; ii) l'élaboration de l'avant-projet sommaire et l'étude de faisabilité ; et iii)

l'étude d'avant projet détaillé (APD). Elle sera ponctuée par des réunions et ateliers d'information et de concertation sur son état d'avancement, et de validation des solutions retenues au fur et à mesure de leur formulation.

### Phase 1 : Diagnostic de la situation existante

2.4.3 La première phase sera consacrée à la collecte et à l'analyse des données de base : démographiques, socio-économiques, topographiques, hydrauliques, sanitaires, hydrologiques et hydrogéologiques. Elle permettra d'identifier les besoins, d'évaluer la situation socio-économique, la structure de l'habitat et l'état des équipements d'AEPA en place. Elle statuera sur la capacité des acteurs concernés du secteur à gérer les systèmes d'AEPA, et sur la capacité des populations, et notamment des groupes vulnérables, à supporter le prix des services. Cette étape étudiera également les questions institutionnelles, foncières et environnementales, définira les normes de conception des systèmes d'AEPA, et aboutira à l'établissement d'un rapport diagnostic sur la situation de référence. Ce rapport constituera le rapport de démarrage du consultant, et sera validé par l'ensemble des acteurs du secteur lors d'un atelier national.

### Phase 2: Elaboration de l'avant-projet sommaire et étude de faisabilité

2.4.4 Sur la base des conclusions de la première phase, il sera procédé, pour chacune des 2 villes, à la détermination des options de réhabilitation, de renforcement et d'extension des systèmes d'AEPA, avec estimation des coûts d'investissement, d'entretien et d'exploitation. Une comparaison technico-économique entre les différentes variantes permettra de retenir les solutions optimales sur le plan économique, social et environnemental, tant pour ce qui concerne l'alimentation en eau que l'assainissement des eaux usées, l'assainissement des eaux pluviales et l'évacuation des ordures ménagères. Le choix de ces solutions optimales fera l'objet d'un second atelier de validation par l'ensemble des acteurs du secteur.

2.4.5 Les avant-projets sommaires seront ensuite élaborés, et complétés par une analyse institutionnelle et financière des modes de gestion des systèmes d'AEPA. Le rapport de cette phase présentera les résultats des études de faisabilité pour les aspects techniques, sociaux, économiques, financiers, institutionnels et environnementaux des systèmes proposés pour chaque ville.

### Phase 3 : Etudes d'APD

2.4.6 La troisième phase concernera l'élaboration des études d'APD des projets à exécuter dans chaque ville, pour les travaux et équipement tels que définis à l'issue de la phase précédente. Une évaluation de l'impact environnemental et social de ces travaux sera également réalisée pour Brazzaville et Pointe Noire. Un atelier validera ces documents, qui constitueront alors des dossiers de financement à soumettre par le Gouvernement du Congo aux bailleurs du secteur.

2.4.7 Le Gouvernement du Congo organisera alors, avec l'appui du consultant, une table ronde des bailleurs du secteur pour leur présenter les avant-projets de travaux et les soumettre à leur considération pour financement. Le consultant y sera représenté par le chef de mission, qui aura en outre pour charge d'écrire, avec le coordonnateur de l'UGP, le rapport de la réunion

## **COMPOSANTE B : FORMATION**

2.4.8 Pour remédier aux faiblesses institutionnelles constatées le projet: i) fournira un appui au MEH, à la DGH et à la SNDE pour un bon suivi du déroulement de l'étude ; et ii) identifiera leurs besoins en formation et en équipement dans le but de développer un plan de renforcement des capacités institutionnelles du MEH ( DGH et SNDE) et des Municipalités de Brazzaville et pointe Noire, dans l'objectif de leur permettre une mise en œuvre efficace des investissements résultant de l'étude et une gestion performante des systèmes d'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire. Sur la base de cette identification, l'UCP mettra en place, avec l'appui-conseil du Consultant, des formations individuelles et des séminaires de formation, ciblés sur la préparation des acteurs du secteur à la mise en œuvre des projets d'investissement d'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire comme suit :

2.4.9 Dix (10) stages de formation individuelle d'une semaine hors du Congo, à raison de 2 stages de formation pour les personnels d'encadrement de respectivement la DGH, la SNDE, le MSPP, et les Municipalités de Brazzaville et Pointe Noire.

2.4.10 Des séminaires communs de formation au nombre de 4 séminaires organisés à Brazzaville et 4 séminaires organisés a Pointe Noire, chacun pour 20 acteurs du secteur, et sur des thématiques liées à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement autonome, et à la sensibilisation des populations à l'hygiène publique.

## **COMPOSANTE C : GESTION**

2.4.11 Une Unité de Coordination du Projet (UCP) sera constituée au sein de la DGH, et un comité de suivi du projet assurera la cohérence du projet avec les institutions nationales et les partenaires.

2.4.12 Equipements, mobilier et véhicules : L'Unité de Coordination du Projet sera équipée de mobilier de bureau, de quatre postes informatiques complets, et d'une photocopieuse.

2.4.13 Fonctionnement : Les frais de fonctionnement comprennent les indemnités du personnel de l'UCP, les frais de mission de supervision du personnel de l'UCP, la formation sur le tas des experts qui seront impliqués dans l'exécution de l'étude, les frais de location de bureaux et les frais liés à la tenue des séances du Comité de suivi.

## **2.5 Risques**

Les facteurs de risques et leurs stratégies d'atténuation ont été regroupés ci-dessous.

RISQUES	MESURES D'ATTENUATION
Environnement socio-économique instable ayant pour conséquence le ralentissement de la mise en œuvre du DSRP	Renforcement de la Gouvernance et mesures de consolidation de la paix qui bénéficient actuellement de l'appui des bailleurs de fonds
Faible appropriation des études par les acteurs nationaux	Encouragement de tous les acteurs à s'impliquer en participant aux concertations et validations prévues aux étapes clé du projet

Non adhésion des donateurs à la réalisation des projets préparés	Rechercher la participation des Bailleurs à toutes les étapes de l'Etude
L'Etat ne verse pas à temps sa contrepartie	Le Gouvernement a inscrit le secteur de l'eau et de l'assainissement dans ses priorités. Un suivi étroit de cette question sera assuré par la FAE.

## 2.6 Coûts et plan de financement

2.6.1 Le coût estimatif de l'Etude est de 1 418 235 Euros dont 1 289 921 Euros en devises et 141 824 Euros en monnaie locale. Les tableaux n° 1 et 2 présentent les coûts respectivement par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 3.

Tableau 1 : Coûts globaux de l'Etude (Euros)

	Devises	Monnaie locale	Total
Frais du Consultant	1 031 500	-	1 031 500
Frais de Formation	164 130	35 870	200 000
Frais de gestion	10 000	109 200	119 200
Sous-Total	1 215 630	135 070	1 350 700
Imprévus physiques	60 781	6 754	67 535
<b>Total Général</b>	<b>1 276 411</b>	<b>141 824</b>	<b>1 418 235</b>

Tableau n° 2 : Coûts de l'Etude par catégories de dépenses

Catégories de dépenses	Euros		
	Devises	Monnaie locale	Total
Biens	10 500-		10 500
Services	1 265 911	16 664	1 282 575
Fonctionnement	-	125 160	125 160
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 411</b>	<b>141 824</b>	<b>1 418 235</b>

2.6.2. L'Etude sera financée à 100% par la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant de 1 418 235 Euros (tableau n° 3 ci-dessous), l'Etat congolais contribuant à la mise à disposition du personnel de l'UGP. Le tableau n° 4 récapitule la ventilation du don de la FAE par composantes.



Tableau n° 3 : Sources de financement

Sources	(Euros)			%
	Devises	Monnaie locale	Total	
FAE	1 276 411	141 824	1 418 235	100%
Gouvernement	Mise à disposition du personnel de l'UGP			
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 411</b>	<b>141 824</b>	<b>1 418 235</b>	<b>100%</b>

Tableau n° 4 : Récapitulatif du don de la FAE

Composantes	Devises	Monnaie locale	Total
<b>Etude</b>	1 082 575	-	1 082 575
<b>Formation</b>	183 336	16 664	200 000
<b>Gestion de l'Etude</b>	10 500	54 248	64 748
<b>Total</b>	<b>1 276 411</b>	<b>70 912</b>	<b>1 347 323</b>

### 3 MISE EN OEUVRE

#### 3.1 Récipiendaire

3.1.1 Le donataire du financement est le Gouvernement Congolais. Le principal bénéficiaire direct est le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique qui coordonnera la mise en œuvre de l'étude. Un comité de suivi de l'Etude sera mis en place, qui se réunira à l'issue des principales étapes d'avancement de l'étude et en cas de besoin. Les bénéficiaires in fine du projet seront les habitants de Brazzaville et Pointe Noire. Les principaux acteurs de cette action seront constitués par les structures intervenant dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, dont une liste est indiquée au point 1.4.2.

#### 3.2 Modalités de mise en œuvre et capacités

3.2.1 La gestion du projet sera confiée à une Unité de Coordination du Projet (UCP), sous la responsabilité du MEH. Le personnel de l'UCP sera composé d'un coordonnateur basé à Brazzaville, d'un coordonnateur adjoint basé à Pointe Noire, d'un comptable, d'une secrétaire, mis à disposition par le MEH. Le Coordonnateur de l'UCP sera Ingénieur eau et assainissement de formation, avec une solide expérience en gestion de projets/études. Il sera le Responsable du Projet et aura en charge la supervision du bureau d'études et le suivi-évaluation du projet. L'UCP sera chargée de la tenue des comptes et du suivi budgétaire de l'étude. Elle tiendra un registre comptable pour les opérations financées sur les ressources de la FAE. Il est prévu de couvrir les frais de fonctionnement de l'UCP au siège comme sur le

terrain sur les ressources du Don de la Facilité. Les locaux de travail de l'UCP seront mis à disposition par le MEH au titre de la contribution du Gouvernement congolais.

3.2.2 Le Coordonnateur de l'UCP, assurera le rôle du principal interlocuteur du consultant chargé de réaliser l'étude, et aura les principales tâches suivantes :

- Orienter le Consultant et lui faciliter l'accès aux sources d'informations;
- Etablir les contacts entre le Consultant et les structures et organismes concernés par le projet ;
- Assurer le suivi au quotidien des activités techniques, administratives et financières du projet ;
- Assurer, en liaison avec le Consultant, la préparation des réunions du Comité de suivi, et préparer les décisions du Comité de suivi pour ce qui concerne notamment les études complémentaires à réaliser ;
- Assister le Consultant dans la préparation des ateliers de validation des différentes phases de l'étude, tant à Brazzaville qu'à Pointe noire ;
- Organiser, avec l'appui du Consultant, la table ronde des bailleurs de fonds du secteur.

3.2.4 Le Consultant aura en charge la conduite de l'ensemble de l'étude et la préparation, en liaison étroite avec l'UCP, des 5 ateliers de démarrage et de validation d'étapes. Il assistera le Coordonnateur de l'UCP dans la préparation et la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds du secteur. Son personnel clé sera constitué d'un Chef de mission (ingénieur hydraulicien, ayant au moins quinze années d'expériences dans la préparation, le suivi et la mise en œuvre de projets d'AEPA en milieu urbain et d'experts dans des domaines aussi variés que l'eau et l'assainissement, le génie sanitaire, le genre, les finances, l'environnement, etc., ayant tous au moins dix années d'expérience dans leur domaine respectif. Les experts recrutés localement auront environ 5 années d'expérience.

### **3.3 Plan de performance**

3.3.1 Les principaux indicateurs de performance de l'Etude sont les produits livrables indiqués ci-après, avec les dates de livraison prévues et la quantité des copies à fournir (Mo est la date de démarrage des activités du Consultant):

Rapport de la phase 1 : Analyse de la situation et élaboration de critères de conception

- rapport provisoire en 12 exemplaires dont 2 pour la FAE (Mo + 3)
- rapport définitif en 12 exemplaires dont 2 pour la FAE (Mo + 4)

Rapport de la phase 2 : Avant projet sommaire et étude de faisabilité

- rapport provisoire en 12 exemplaires dont 2 pour la FAE (Mo + 7)
- rapport définitif en 12 exemplaires dont 2 pour la FAE (Mo + 8)

Rapport de la phase 3 : Avant projets détaillés

- dossier d'APD provisoire en 12 exemplaires dont 2 pour la FAE (Mo + 9)
- dossier d'APD définitif en 12 exemplaires dont 2 pour la FAE (Mo + 10)

3.3.2 Les rapports provisoires seront remis dans les délais prescrits pour chacune des séquences; les rapports définitifs seront remis au plus tard un mois après la réception des commentaires de la FAE et de l'Administration sur les rapport provisoires.

3.3.3 Pour chacun des ateliers, qui réuniront chacun une cinquantaine d'acteurs du secteur, le Consultant préparera une note détaillée reprenant l'ensemble des points de diagnostique, d'analyse, de commentaire et de proposition, résumant le rapport d'étape à valider. Cette note détaillée sera transmise à l'ensemble des participants lors de leur invitation à participer aux travaux.

### 3.4 Programme de mise en œuvre

3.4.1 La durée totale estimée des activités du Projet est de 16 mois, dont 10 mois d'étude effectifs. Le planning prévisionnel est présenté au tableau 5.

Tableau n° 5 : Calendrier d'exécution du Projet

ACTIVITÉS	RESPONSABILITÉ	PÉRIODE
Approbation du don	FAE	Mai 2007
Signature du protocole d'accord de don	FAE/Gouvernement	Juin2007
Préparation dossiers de consultation, approbation des listes restreintes	UCP/DGH/FAE	Juillet 2007
Lancement des consultations	UCP	Aout 2007
Evaluation des offres	UCP /DGH/FAE	Octobre 2007
Attribution et signature du contrat du bureau d'étude	UCP /DGH/FAE	Novembre 2007
Installation du Chef de mission et préparation	Consultant/ UCP	Décembre 2007
Démarrage de l'Étude	Consultant/ UCP	Janvier 2008
Rapport provisoire phase 1	Consultant	Février 2008
Atelier phase 1/ critères de conception	Consultant/ UCP	Mars 2008
Rapport définitif phase 1	Consultant	Mars 2008
Atelier solutions optimales	Consultant/ UCP	Mai 2008
Rapport provisoire phase 2	Consultant	Juin 2008
Rapport définitif phase 2	Consultant	Juillet 2008
Rapport provisoire phase 3	Consultant	Septembre 2008
Atelier validation APD et EIES	Consultant/ UCP	Octobre 2008
Rapport définitif phase 3	Consultant	Octobre 2008
Table Ronde des bailleurs de fonds	UCP/Consultant	Novembre Décembre 2008
Fin des activités		Décembre 2008

3.4.2 La durée estimée des prestations du Consultant de l'Etude est de 10 mois, y compris les périodes de soumission de rapports, observations de l'Administration et de leur finalisations, et rapport de la table ronde des bailleurs de fonds. Le Consultant démarrera ses prestations 1 mois après la date de notification de l'ordre de démarrage. Les délais d'exécution des études pour chaque phase sont fixés à:

- analyse et diagnostic de la situation actuelle : 3mois ;
- avant projet sommaire et étude de faisabilité : 3 mois ;
- avant projet détaillé : 2 mois.

### 3.5 Acquisition des biens et services

3.5.1 Toute acquisition de biens et services financés par la Facilité Africaine de l'Eau se fera conformément aux dispositions relatives aux acquisitions de biens et services telles que spécifiées dans les procédures opérationnelles de la Facilité. Le tableau n° 6 indique les modes d'acquisition des biens et services de l'Etude.

3.5.2 **Biens** : Les acquisitions du matériel informatique se feront selon les procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon national, compte tenu de la disponibilité de ces fournitures sur le marché local et de leurs faibles montants. Il en sera de même pour l'acquisition des fournitures de bureau pour le fonctionnement de l'UCP.

3.5.3 **Services** : L'acquisition des services du bureau d'étude se fera par consultation sur la base d'une liste restreinte à l'échelon international. La procédure de sélection pour le choix du Consultant sera celle de l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte de leurs prix. Les prestations relatives à l'organisation des ateliers et de la conférence des Bailleurs de Fonds seront acquises, respectivement par le Consultant et l'UCP, par consultation de fournisseurs à l'échelon national ou local, ou suivant des pratiques commerciales acceptables par la FAE.

L'acquisition des services de formation individuelle se fera sur la base de gré à gré auprès des institutions internationales spécialisées de formation.

L'acquisition des services de formation se fera, pour ce qui concerne les séminaires organisés localement, par consultation d'experts formateurs sélectionnés sur liste restreinte à l'échelon international.

**Tableau n° 6 : Modes d'acquisition des biens et services**

(Montants en Euro)

Catégories de dépenses	LR Int.	CFN	Autre	Total
<b>BIENS</b>	-			
- Matériel informatique	-	8 400	-	8 400
- Mobilier de bureau		2 100		2 100
<b>SERVICES</b>				
Consultant	1 083 075	-	-	1 083 075
Formation	114 130		50 000	164 130
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-	-		
- Indemnités	-	-	52 500	52 500
- Per diem formation			35 870	35 870
-Frais de fonctionnement	-		72 160	72 160
	-			
<b>TOTAL</b>	<b>1 197 205</b>	<b>10 500</b>	<b>210 530</b>	<b>1 418 235</b>

Autre: Gré a Gré ou paiement d'indemnités.

### 3.6 Modalités de décaissement

3.6.1 Les décaissements de fonds se feront par la méthode du compte spécial dans lequel la FAE procèdera au virement des fonds du don. Il est prévu des décaissements semestriels selon le calendrier de décaissement présenté au tableau 7. Le paiement du consultant par le bénéficiaire se fera suivant l'avancement des prestations et sur la base de l'atteinte des

résultats intermédiaires tels que présentés au 3.3 plan de performance et 3.4 programme de mise en œuvre.

**Tableau 7 : Calendrier de décaissement**  
(Montants en Euro)

<b>Catégorie de dépense</b>	<b>Total (Euro)</b>	<b>Sem. 1</b>	<b>Sem. 2</b>	<b>Sem. 3</b>
Biens	10 500	10 500		
Services	1 247 205	600 000	323 603	323 602
Fonctionnement	160 530	53 510	53 510	53 510
<b>Total</b>	<b>1 418 235</b>	<b>664 010</b>	<b>377 113</b>	<b>377 112</b>
	100%	46,8%	26,6%	26,6%

### 3.7 Comptabilité et Audit

3.7.1 Le MEH, au travers de l'UCP, sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, il ouvrira un Compte spécial auprès d'une Banque locale acceptable par la FAE, à travers lequel seront effectués tous les paiements éligibles. Le compte doit permettre des versements en Euro et en FCFA sur une base interchangeable. L'UCP tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. Celle-ci doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la Facilité Africaine de l'Eau.

3.7.2 La comptabilité du projet sera tenue par un administrateur comptable, qui sera recruté pour appuyer l'UCP dans la gestion financière et administrative du projet en conformité avec les procédures de la FAE/BAD. L'administrateur comptable sera en charge de tous les aspects comptables du projet. Ce dernier vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le Coordonnateur du projet. Toutes les prestations d'étude inscrites au projet se feront dans le cadre du marché. L'UCP transmettra à la demande de la FAE l'ensemble des éléments relatifs au marché et à son exécution ainsi que l'état du compte ouvert pour le projet. Le comptable soumettra chaque mois au Coordinateur du projet les dépenses consolidées nécessaires pour d'éventuelles demandes de décaissements de fonds.

3.7.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE tous les trois mois en même temps que le rapport d'avancement du projet. Les états financiers produits par le Projet seront audités sur les fonds de la FAE et par un Auditeur externe sélectionné après consultation restreinte par la Facilité Africaine de l'eau.

### 3.8 Suivi, évaluation et rapports

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation du Projet sera mis en place par l'UGP sur la base de la matrice du projet. Ce plan de suivi-évaluation s'inscrira dans le cadre national de suivi-évaluation des projets et programmes à renforcer.

3.8.2 Le consultant soumettra les rapports intermédiaires au coordonnateur de l'UGP, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Comité de suivi du Projet. Ce comité évaluera les performances du projet, consignées dans un rapport transmis aux différents partenaires.

3.8.3 La supervision et le suivi des activités du projet au Siège et sur le terrain seront assurés par la FAE. Celle-ci entretiendra des correspondances régulières avec le bénéficiaire, et procédera à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du bénéficiaire. La FAE pourra considérer à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de Projet sera dressé par le bénéficiaire, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière du projet.

## **4 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET**

### **4.1 Efficacité et Efficience**

4.1.1 Le projet aboutira à la préparation des dossiers techniques pour le financement de la réhabilitation et de l'extension des systèmes d'AEPA à Brazzaville et à Pointe Noire. A cet effet, un bureau d'études sera recruté dans le cadre d'une consultation sur liste restreinte à l'échelon international. Les solutions proposées seront basées sur une analyse diagnostique détaillée de la situation de l'AEPA dans les 2 villes, incluant une analyse de genre destinée à identifier les contraintes de l'accès des groupes vulnérables à ces services.

4.1.2 Les principales phases de la préparation des dossiers techniques seront validées par l'ensemble des acteurs concernés du secteur, dont les capacités seront adéquatement renforcées tout au long du projet.

4.1.3 Des études de faisabilité technique et socioéconomique, puis des études d'impact environnemental et social, garantiront la mise en place future de services viables et durables d'AEPA dans les villes de Brazzaville et Pointe Noire, et l'amélioration des conditions sanitaires des populations tant pour leur accès à l'eau que pour leur évolution dans un environnement assaini des eaux usées, pluviales et des ordures ménagères.

4.1.2 La mise en œuvre des activités en collaboration avec le pays permettra une atteinte commune des objectifs du Projet, qui s'inscrivent parfaitement dans les domaines d'intervention de la Facilité Africaine de l'Eau que sont :

*Renforcement des capacités*, notamment à l'échelle nationale, en particulier développement des capacités institutionnelles et organisationnelles nationales.

*Attraction des investissements* : préparation des avant-projets détaillés de réhabilitation et de renforcement de l'AEPA en vue de leur financement par les bailleurs du secteur.

### **4.2 Durabilité**

4.2.1 La mobilisation des partenaires pour le financement des projets de réhabilitation et de renforcement de l'AEPA de Brazzaville et de Pointe Noire est un des piliers majeurs pour la durabilité des acquis du projet. Elle sera développée tout le long du processus de mise en œuvre du projet, par leur association systématique aux phases clés du Projet.

4.2.2 L'amélioration de la performance de la SNDE et des municipalités de Brazzaville et Pointe Noire en matière de gestion et d'exploitation des systèmes d'AEPA, sera facilitée par la mise en œuvre de formations adaptées aux solutions techniques envisagées par le Projet. L'adéquation de ces solutions techniques aux capacités des populations vulnérables constituera en outre un facteur de performance financière et de viabilité à long terme de ces services.

## **5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **5.1 Conclusion**

5.1.1 L'Etude de réhabilitation et d'extension des systèmes d'AEPA de Brazzaville et de Pointe Noire est un appui pertinent de la FAE. Ce Projet est bien justifié, compte tenu des nombreuses difficultés d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans ces deux villes et de la classification du Congo en pays africain fragile.

5.1.2 Le Projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Congo et dans les axes prioritaires du programme opérationnel 2005-2009 de la FAE. Il consistera à appuyer le Congo dans la préparation de projets stratégiques d'investissement, et dans la mobilisation des ressources financières correspondantes. Il contribuera ainsi à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (2015) et de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025, par l'appui à la mise en place de services adéquats et viables d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et pluviales, et de collecte et traitement des ordures ménagères, accessibles à l'ensemble des populations des villes de Brazzaville et Pointe Noire.

5.1.3 Réalisé sous Maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au travers d'une Unité de Coordination de Projet, il mettra en œuvre les principes de l'approche participative. L'ensemble des acteurs concernés du secteur sera régulièrement consulté en atelier lors des principales étapes d'identification des besoins et de formulation des solutions adaptées au contexte socio-économique, technique et environnemental du Congo.

5.1.4 Le Projet permettra de doter le Congo de dossiers techniques de financement de projets de réhabilitation et de renforcement de l'AEPA de Brazzaville et Pointe Noire. Le montant du Projet est estimé à 1 418 235 Euros financés par la FAE, et une contribution en personnel du Gouvernement du Congo estimée à 71 000 Euros.

### **5.2 Recommandations**

5.2.1 Sur la base d'une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'Etude, il est recommandé que la F.A.E approuve un don n'excédant pas 1 418 235 Euros au gouvernement du Congo pour le financement du Projet. Un projet d'Accord de Don entre le Gouvernement congolais et la FAE sera élaboré pour approbation et signature.

5.2.2 Ce don servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le protocole d'Accord.

### **A - Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

L'entrée en vigueur dudit protocole accord est subordonnée à sa signature par le donataire et la Banque.

### **B - Conditions préalables au premier décaissement**

Le premier décaissement des fonds du don est subordonné à l'entrée en vigueur du protocole du don et la réalisation par le donataire, à la satisfaction de la Facilité Africaine de l'Eau, des conditions ci-après :

i) l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement,

ii) la fourniture d'une lettre de confort de cette banque commerciale précisant les éléments suivants :

- Que le compte spécial est en devises convertibles et en mesure de recevoir des fonds en devises étrangères (Euros),
- Que des relevés détaillés seront mensuellement communiqués au « bénéficiaire » et à la BAD/FAE,
- Que le compte et les documents y afférents seront mis à disposition de la BAD/FAE et des vérificateurs commis par celle-ci,
- Et qu'ils ne pourront être susceptibles de compensation, de confiscation ni de saisie.

iii) La mise en place de l'Unité de Coordination du Projet et la nomination, acceptable par la FAE, du coordonnateur de l'UCP.



**CARTE DU CONGO**



**COUT DETAILLE DE L'ETUDE**

(en Euros)

	Hommes/mois	Coût Unitaire (Euro/Hommes/mois)	Coût Total Euro	DV	ML
<b>1. BUREAU D'ETUDES</b>					
			1 031 500	924 000	
<b>1.1 Personnel clé</b>					
Chef de mission	10,5	14 000	147 000	147 000	
Ingénieur AEP	16	12 000	192 000	192 000	
Ingénieur Assainissement	16	12 000	192 000	192 000	
Hydrogéologue	6	12 000	72 000	72 000	
Environnementaliste	3	12 000	36 000	36 000	
Expert institutionnel	3	12 000	36 000	36 000	
Analyste Financier	3	12 000	36 000	36 000	
Expert en genre	2	12 000	24 000	24 000	
<b>Sous total 1</b>			<b>735 000</b>	<b>735 000</b>	<b>0</b>
<b>1.2 Personnel d'appui</b>					
Secrétaire	11	500	5 500		5 500
<b>Sous total 2</b>			<b>5 500</b>	<b>0</b>	<b>5 500</b>
<b>1.3 Etudes complémentaires</b>					
1.3.1 Topographiques	forfait	30 000	30 000	30 000	
1.3.2 Hydrauliques	forfait	20 000	20 000	20 000	
1.3.3 Hydrogéologiques	Forfait	20 000	20 000	20 000	
<b>Sous total 3</b>			<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>0</b>
<b>1.4 Frais remboursables</b>					
1.4.1 Voyages internationaux					
Billets A/R	15	2 000	30 000	30 000	
Frêts	Forfait	7 000	7 000	7 000	
Perdiem homologues	Forfait	22 000	22 000		22 000
<b>Sous total 4</b>			<b>59 000</b>	<b>37 000</b>	<b>22 000</b>
<b>1.5 Frais divers</b>					
Location véhicule	10	3 000	30 000	30 000	
voyages nationaux	20	200	4 000	4 000	
Fourniture de bureau	10	1 000	10 000	10 000	
Comm/Eau/Electricité	20	500	10 000	10 000	
Assurances	Forfait	8 000	8 000	8 000	
Rédaction/Edition	Forfait	20 000	20 000	20 000	
<b>Sous total 5</b>			<b>82 000</b>	<b>82 000</b>	<b>0</b>
<b>1.6 Ateliers</b>					
atelier lancemebt/validation	1	20 000	20 000		20 000
Atelier validation solutions optimales	2	15 000	30 000		30 000
Atelier validation APD	2	15 000	30 000		30 000
<b>Sous total 6</b>			<b>80 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>
<b>Total Bureau d'Etudes</b>			<b>1 031 500</b>	<b>924 000</b>	<b>107 500</b>

	Hommes/mois	Coût Unitaire (Euro/Hommes/mois)	Coût Total Euro	DV	ML
<b>2 . Formation</b>			<b>200 000</b>	<b>20 000</b>	<b>180 000</b>
<b>2.1 Formation ext</b>	10	5 000	50 000	20 000	30 000
<b>2.2 Séminaire commun</b>	4	37 500	150 000		150 000
<b>3 FRAIS DE GESTION</b>			119 200		
3.1 Equipement UGE					
Equipement informatique	4	2 000	8 000		8 000
Mobilier de bureau	Forfait	2 000	2 000		2 000
<b>Sous total 3.1</b>			<b>10 000</b>		<b>10 000</b>
3.2 Indemnités					
Coordonnateur	16	850	13 600		13 600
Homologue	16	600	9 600		9 600
Comptable	16	500	8 000		8 000
Secrétaire	16	350	5 600		5 600
Planton	16	150	2 400		2 400
<b>Sous total 3.2</b>			<b>39 200</b>		<b>39 200</b>
3.3 Autres frais					
Location de bureau	16	500	8 000		8 000
Fonctionnement	16	2 000	32 000		32 000
<b>Sous total 3.3</b>			<b>40 000</b>		<b>40 000</b>
3.4 Table ronde bailleurs	Forfait	30 000	30 000		30 000
<b>Total gestion</b>			<b>119 200</b>		<b>119 200</b>
<b>Total</b>			<b>1 350 700</b>	<b>944 000</b>	<b>406 700</b>
<b>Imprévus et hausse des prix</b>			67 535	47 200	20 335
<b>Total général</b>			<b>1 418 235</b>	<b>991 200</b>	<b>427 035</b>

**TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE**  
(VOIR DOCUMENT JOINT SVP)